

Administration financière—Loi

Le président de l'Association des manufacturiers canadiens a déclaré que si nous demandons à nos fabricants de soutenir d'égal à égal la concurrence de leurs homologues américains, nous devons créer au Canada des conditions analogues à celles qui existent aux États-Unis, que ce soit aux niveaux par exemple de l'assurance-chômage, de l'indemnisation des accidents du travail, du coût du gouvernement, ou de la fiscalité.

La *Canada West Foundation* a déclaré que le libre-échange entre nos deux pays entraînera inévitablement la parité des salaires entre le Canada et les États-Unis parce que dans un contexte de commerce libre, les fabricants à charges élevées n'arriveront pas à soutenir la concurrence des fabricants à faibles coûts.

Neuf États américains n'ont pas de salaire minimum. Au Texas, le salaire minimum est de 1,40 \$ (devises canadiennes) l'heure. J'aimerais vous fournir un exemple saisissant de ce qui se produit lorsqu'on abolit les droits de douane. Il y a une dizaine d'années, les appareils électroménagers fabriqués au Canada jouissaient d'un tarif protecteur. C'était par exemple la petite société *General Electric* et d'autres usines qui fabriquaient au Canada les réfrigérateurs, les cuisinières, les perceuse et les autres appareils de ce genre. A cette époque, 80 p. 100 des appareils électroménagers vendus au Canada y étaient fabriqués. Depuis dix ans que le tarif a été aboli, 80 p. 100 des appareils électroménagers vendus au Canada sont fabriqués aux États-Unis dans des États comme le Texas où le salaire minimum est de 1,40 \$ l'heure.

Les Canadiens veulent en connaître les conséquences. Nous savons que nos programmes sociaux sont menacés. De toute évidence, le régime de soins médicaux est menacé. Pas un seul ministériel—surtout pas le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp)—n'a dit clairement dans un discours que ces programmes ne seront pas touchés. Le gouvernement ne veut pas que ses députés parlent des programmes sociaux, de l'assurance-chômage, du Régime de pensions du Canada, du régime de soins de santé ou de l'indemnisation des travailleurs.

Nous savons que 36 millions d'Américains n'ont aucune assurance-maladie. Je ne ferai même pas allusion à la zone des maquiladoras entre le Texas et le Mexique où les travailleurs gagnent 65c. l'heure. Ils produisent des marchandises, y collent une étiquette américaine et les vendent sur le marché canadien. Des sociétés qui fabriquent des trucs au Canada paient 7 \$ ou 8 \$ l'heure, mais elles devront concurrencer le fabricant de bidules au Texas qui lui ne paie que 1,40 \$ l'heure, sans verser aucune cotisation pour les soins médicaux, l'assurance-chômage ou quoi que ce soit.

Si les Canadiens s'imaginent que 20 p. 100 des marchandises qui bénéficient de protection tarifaire dans le commerce entre le Canada et les États-Unis ne seront pas touchées, ils rêvent en couleurs: la concurrence du manufacturier de trucs aux États-Unis va être si forte qu'il sera presque impossible d'en fabriquer au Canada.

M. McDermid: Vous avez l'imagination fertile.

M. Fulton: Le secrétaire parlementaire dit toujours que nous avons l'imagination fertile et le ministre du Commerce extérieur prétend que tous les députés de l'opposition racontent des

mensonges et tout le reste. Nous verrons, monsieur le Président. Nous voulons des élections. Nous allons avoir des élections au Canada et les Canadiens jetteront les Progressistes conservateurs dehors pour de bon.

[Français]

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, depuis le dépôt de la motion de voies et moyens le 18 mai 1988 par le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), il y a eu plus de 130 heures de débats dont plus de 90 heures de témoignages en comité législatif, des témoins de presque toutes les couches de la société, monsieur le Président. Je ne fais mention ici que des débats parlementaires puisqu'il serait trivial de ma part, monsieur le Président, de faire état de tous les séminaires, sessions d'information, communications ou autres débats publics qui se sont déroulés depuis plus de deux ans à travers le pays. Il est temps, monsieur le Président, que cesse cette farce ridicule dans laquelle le leader de l'Opposition officielle (M. Turner) voudrait embourber le débat. Les Canadiens sont las, monsieur le Président, des élucubrations rocambolesques de l'Opposition puisque c'est bien de cela dont il est question aujourd'hui, monsieur le Président.

[Traduction]

Il y a plus. C'est aussi une question d'honnêteté, surtout lorsque le chef de l'opposition (M. Turner) prétend qu'il faut laisser le peuple décider.

Le président suppléant (M. Paproski): Il restera neuf minutes au ministre après 18 heures. Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative privée inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

ON PROPOSE D'ABROGER L'ARTICLE 17

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 4 juillet, de la motion de M. Redway:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'abroger l'article 17 de la *Loi sur l'administration financière* et d'exiger que toutes les remises de taxes, de droits ou de pénalités soient soumises à l'approbation du Parlement chaque année.

Le président suppléant (M. Paproski): La dernière fois que la Chambre a examiné la motion, c'était le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin) qui avait la parole. Je vais donner la parole à la députée de Calgary-Sud (M^{me} Sparrow).

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler ce soir de la motion 101 pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. L'article 17 de la Loi sur l'administration financière et l'article 101 du Tarif des douanes, qui est le nouveau fondement du pouvoir de remise des droits de douane, permettent au gouvernement de réagir rapidement et sélectivement par décret pour remédier à des injustices et à des anomalies dans les régimes fiscaux et douaniers. Cette souplesse importante disparaîtrait si ces remises devaient attendre d'être débattues et approuvées par le Parlement. La plupart des décrets de remise apporte une